



Projet de protocole d'accord 2019-2020

RÉCUPÉRATION DU TEXTILE (SCP 142.02)

1. POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation des salaires barémiques et effectifs de 1,1% au 1^{er} juillet 2019.

2. FSE

- Augmentation du complément en cas de chômage temporaire, payé par le Fonds social, de:
€ 0,5/jour, jusqu'à € 5,5/jour, à partir du 1^{er} janvier 2019
€ 0,5/jour, jusqu'à € 6,0/jour, à partir du 1^{er} janvier 2020

3. INDEMNITÉ VÉLO

- Augmentation de l'indemnité vélo, qui passera de € 1,20/jour à € 1,40/jour à partir du 1^{er} juillet 2019.

4. CREDIT-TEMPS

- Instauration d'un dispositif de crédit-temps à mi-temps avec motif pendant 51 mois pour motif soins et 36 mois pour motif formation, à partir du 1^{er} septembre 2019.
- Reconduction des primes d'encouragement flamandes.

5. RCC

- Prolongation maximale, jusqu'au 30 juin 2021, de tous les régimes de RCC.

6. EMPLOIS DE FIN DE CARRIÈRE

- Prolongation maximale, jusqu'au 31 décembre 2020, des emplois de fin de carrière: 4/5 à 55 ans et mi-temps à 57 ans.

7. CONGÉ D'ANCIENNETÉ

- Amélioration du congé d'ancienneté:
1 jour à partir de 10 ans d'ancienneté
2^e jour à partir de 15 ans d'ancienneté
3^e jour à partir de 20 ans d'ancienneté

8. RECONDUCTION DE TOUS LES ACCORDS À DURÉE DÉTERMINÉE